

10. ACCORD RELATIF À LA SUPPRESSION DE L'HABITUDE DE FUMER L'OPIUM

Bangkok, 27 novembre 1931

ENTRÉE EN VIGUEUR: 22 avril 1937, conformément à l'article VI.

ENREGISTREMENT: 22 avril 1937, No 4100.¹

TEXTE: Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. 177, p. 374

Note: Conformément au paragraphe premier de son article 44, les dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 du 8 août 1975, abrogent et remplacent, entre les Parties, les dispositions dudit Accord. Voir chapitre VI.18.

Ratifications

France			(27 janv 1934)
	(10 mai 1933)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	
Inde			(3 avr 1933)
	(4 déc 1935)	Thaïlande	
Japon			(19 nov 1934)
	(22 janv 1937)	Avec réserve en ce qui concerne l'article I.	
Pays-Bas			
	(22 mai 1933)		
Portugal			

Participant

Ratification

Notes:

¹ Voir le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, vol. 177, p. 373.

